

Montigny infos

N°15 Novembre 2006

Bulletin d'informations municipales de MONTIGNY- LE- CHARTIF

Le mot du maire :

Ignymontoises, Ignymontois

Je voudrais souhaiter à Alain tous nos vœux de réussite dans son entreprise. Je ne parlerai pas du bar ou du restaurant que vous avez pu déjà apprécier, mais du service qu'il vous apporte en maintenant l'épicerie; ce ne sont pas uniquement des conserves, nous pouvons y trouver des produits frais, de la charcuterie, de la boucherie, des plats à emporter et du pain frais. Alain vous aidera à charger votre voiture ou pourra vous livrer à domicile, sous certaines conditions.

Vous trouverez, dans ce bulletin, différentes informations, notamment en ce qui concerne le recensement de la population de la commune.

Grâce à notre nouvelle imprimante, nous pouvons, maintenant, insérer plus de photographies de notre vie communale.

Bonnes fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2007

Votre maire.

Joël FAUQUET



Inauguration des nouveaux locaux de la mairie par Madame Catherine Henuin, Sous-Préfète de Nogent-Le-Rotrou, le 28 octobre dernier.

De gauche à droite: M Jean Bouillon, Maire honoraire de Montigny-le-Chartif ; Mme Birgitta Hessel, conseillère Régionale ; M Gérard Cornu, sénateur; M Jean-François Manceau, conseiller général; Mme Catherine Henuin; M Joël Fauquet, Maire de Montigny-Le-Chartif; M François Huwart, député et M. Claude Fortin, Maire-adjoint de Montigny-Le-Chartif.



Réouverture du commerce de la commune Bar - Restaurant – Epicerie « Chez Alain »

M. Herman Alain ; nouveau restaurateur- Epicier.

Le restaurant a ouvert le 1er juillet.

Un dépôt de pain est assuré dès 8h30.

Les horaires d'ouverture pour l'épicerie :
8h30 à 11h45 et de 16h à 21h.

Fermé le lundi matin et mercredi matin :
ouverture à 11h.

Restaurant ouvert midi et soir

Réservation au t 02 37 24 14 62

Prochaines manifestations à la salle polyvalente:

2 décembre: Banquet de Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers à 20 heures.

9 décembre : Téléthon à partir de 14 heures (vente d'objets)

9 décembre : Repas de Noël du Club de l'amitié à 12 heures.



Le nouveau lavoir et sa toiture en roseaux dont la restauration s'est terminée en janvier dernier.

Les principales résolutions du Conseil Municipal du 1^{er} semestre 2006

Session du 19 janvier

Voirie

Suite à la visite des voies communales, des travaux de renforcement sont programmés et approuvés pour un montant de 13.670 € et les travaux correspondants seront effectués par l'intermédiaire du SIVOM de Thiron-Gardais :

La Fourche : 1.870 €
Rue de Fouleray : 2.820 €
Ecorche-Boeuf : 8.100 €
La Pinotière : 880 €

Travaux d'hydraulique 2006

Pour pallier les problèmes d'inondations et en vue de la création du lagunage sur le secteur du Bois, il est projeté une reprise de drainage pour un montant de 40.924 €.

Périmètre de protection du captage d'eau du Boulay

Dans le cadre de la loi sur l'eau, un rapport est rédigé pour définir le périmètre de protection du captage de l'eau potable. A cette fin, il est décidé de demander :

- l'ouverture d'une enquête en vue de la déclaration d'utilité publique
- d'engager une consultation des bureaux d'études
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'eau
- de donner les pouvoirs nécessaires à M. le Maire
- et de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

Travaux du commerce

Il y a lieu d'annuler les dispositions prises lors de la délibération du 25 novembre dernier et de retenir le devis estimatif suivant en vue de la remise aux normes imposées de sécurité et de conformité :

- Plomberie, sanitaire, électricité : 6.524,20 €

- Maçonnerie : 8.463,92 €

- Peinture : 1.048,79 €

- Etude de faisabilité : 762 €

- Reprise de l'actif : 6.000 €

Soit un total : 22.798,91 €

En conséquence, le plan de financement s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Général : 4.560 €

- Subvention du Conseil Régional : 9.100 €

- Autofinancement : 9.138,91 €

Mairie

Suite à d'importantes infiltrations d'eau, il est apparu nécessaire de remplacer trois fenêtres dans les nouveaux locaux.

Le devis de l'entreprise Herman est accepté pour un montant de 2.499,64 € TTC.

Session du 3 mars

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2005

Régie transport scolaire

- Section investissement :

dépenses : 0 €

recettes : 6.401,68 €

excédent : 6.401,68 €

- Section de fonctionnement :

dépenses : 13.135,81 €

recettes : 14.656,73 €

excédent : 1.520,92 €

Régie de distribution de l'eau

- Section investissement :

dépenses : 206.851,37 €

recettes : 264.257,59 €

excédent : 57.406,22 €

- Section de fonctionnement :

dépenses : 53.219,53 €

recettes : 62.972,32 €

excédent : 9.752,79 €

Logement social

- Section investissement :

dépenses : 2.177,46 €

recettes : 14.034,01 €

excédent : 11.856,55 €

- Section de fonctionnement :

dépenses : 1.135,45 €

recettes : 8.248,55 €

excédent : 7.113,10 €

Commune

- Section investissement :

dépenses : 225.335,54 €

recettes : 235.159,67 €

excédent : 9.824,13 €

- Section de fonctionnement :

dépenses : 208.009,16 €

recettes : 324.897,20 €

excédent : 116.888,04 €

Assainissement des eaux usées du bourg

Corrélativement, il y a lieu de prévoir la somme de 72.200 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement concernant les canalisations, les pompes et le lagunage dont le montant global s'élève à 800.000 € environ.

Un budget assainissement sera créé au lancement des travaux qui s'étaleront sur une période de deux ans.

Château d'eau

Des défauts d'étanchéité apparaissent au château d'eau; les colonnes et les vannages présentent un état de vétusté. Le montant correspondant des travaux qui est estimé à 148.717,22 € HT sera inscrit au budget

de l'eau avec un financement par emprunt, mais ces travaux ne seront pas engagés avant 2007.

Périmètre de protection du captage d'eau du Boulay

(Cf Session du 19 janvier)

Il y a lieu de prévoir 11.000 € en vue d'instruire le dossier de déclaration d'utilité publique.

Session du 29 mars

Vote des budgets primitifs 2006

Les budgets primitifs annexes de 2006 sont votés au chapitre et s'équilibrent pour :

- **Régie de transport scolaire** : 6.551 € en investissement et 14.500 € en fonctionnement qui s'équilibre par une subvention de 5.080 € de la commune.

- **Distribution de l'eau** : 84676 € en exploitation et 212.258 € en investissement

- **Logement social** : 10.933 € en recettes de fonctionnement, 4.361 € en dépenses de fonctionnement, 10.230 € en dépenses d'investissement et 11.856 € en recettes d'investissement.

Le budget primitif 2006 de la commune est voté par chapitre pour s'équilibrer à 341.621 € en fonctionnement et à 420.207 € en investissement.

Fixation du taux des taxes 2006

Pour équilibrer le budget, par 7 voix pour et une abstention, les taux sont fixés ainsi :

- Habitation : 8,53%, soit un produit de 38.470 €

- Foncière (non bâti) : 28,63%, soit un produit de 26.540 €

- Foncière (bâti) : 12,48%, soit un produit de 34.632 € et donc un total de 99.642 €.

Cession des éléments corporels du commerce

La candidature de M. HERMAN est retenue ; la commune cède les éléments corporels pour un montant de 10.000 € et fixe le loyer mensuel à 400 € pour le commerce et 100 € pour la partie habitable.

Informations diverses

- **Renouvellement du véhicule technique** : Le conseil municipal décide d'acheter un véhicule Berlingo 1,9 diesel d'occasion pour 7.300 €.

- Etant donnés les aménagements réalisés, la Commune ne peut être tenue pour responsable des conte-neurs à ordures qui sont détachés et à la dérive sur la voie publique.

Contactez la SICTOM

J : 02 37 29 68 56

Session du 2 juin

Commerce : Autorisation de signature

– Approbation de l'attribution du droit au bail commercial à M. HERMAN Alain

– Cession des éléments corporels selon un état signé par les deux parties et adjonction au bail qui dépend du fonds de commerce, restaurant, épicerie et bar à hauteur de 10.000 € HT.

– Autorisation est donnée à M. le Maire pour authentifier le bail commercial.

– Autorisation est donnée à M. FORTIN Claude, adjoint au Maire, pour signer cet acte.

Mise aux normes de la passerelle du Moulin Ronce

Le devis de l'entreprise « PERCHE INDUSTRIE - S.A. LEGENDRE » concernant 2 garde-corps et le remplacement de lames de platelage est approuvé pour un montant de 8.330,14 € TTC.

Il est sollicité une subvention de 40% auprès du Conseil Général et une subvention maximum auprès du Conseil Régional dans le cadre des chemins de randonnées.

Salle polyvalente - Acquisition d'un lave-vaisselle

Il est proposé l'acquisition d'un lave-vaisselle professionnel pour la cantine scolaire ainsi qu'à l'usage des locations de la salle polyvalente ; pour ce faire des devis sont demandés. (Lave-vaisselle installé en septembre)

L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

concernant les zones à urbaniser sur la commune se déroule à la Mairie du 16 novembre au 16 décembre aux jours et heures habituels d'ouverture, le commissaire-enquêteur recevra le samedi 25 novembre de 9 à 12 h et le vendredi 8 décembre de 14 h à 17 h aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des observations sur la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie ou adressées par écrit à la Mairie.

MONTIGNY PRATIQUE

MAIRIE

Permanence habituelle : lundi de 10 à 11 h 30, vendredi de 14 à 16 h, samedi de 10 à 11 h.

T : 02 37 24 22 31 e-mail : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Site : <http://www.montigny-le-chartif.com/>

INSCRIPTIONS ELECTORALES

Les nouveaux habitants de la commune, les jeunes qui auront 18 ans au 31 décembre 2006 ou ceux qui ne sont pas encore inscrits peuvent le faire en mairie tout au long de l'année, le dernier délai étant le 30 décembre 2006 à 11 heures.

INTERNET - ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line)

Transmission à haut débit des données numériques juxtaposées à la voix sur les lignes téléphoniques existantes. Cette technologie nous est enfin dispensée mais encore restreinte ; elle est en fonctionnement à Montigny sur une zone limitée par une distance routière maximum de 7 Km à compter du parking du Grand Parc près du cimetière.

TNT (Télévision numérique terrestre) : Elle est reçue sur la commune de Montigny depuis peu de temps ; elle apporte une bien meilleure image et un son de haute qualité. Sur l'antenne actuelle, elle permet de recevoir 12 chaînes supplémentaires diffusées en clair entièrement gratuites et sans abonnement. Il faut simplement acquérir un adaptateur numérique qui se branche sur la prise péritel de votre téléviseur. Cet adaptateur se trouve dans tous magasins spécialisés ou grandes surfaces. C'est un achat une fois pour toutes dont les prix actuels varient entre 50 et 300 € voire plus pour les plus sophistiqués. Pour ceux qui sont susceptibles de changer leur téléviseur, il est bien entendu préférable d'acquérir un appareil avec « TNT intégrée » qui dispense de l'achat de cet adaptateur. A noter que les émissions de télévision analogiques actuelles doivent cesser d'ici 2010 et seule la TNT subsistera.

USMC : La reprise des entraînements du tennis de table a eu lieu début septembre. (t: 02 37 24 11 97)

DANSE COUNTRY : Cette nouvelle activité a lieu alternativement dans les salles polyvalentes de Montigny et de Combres le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois.

Pour tous renseignements s'adresser à Madame Nathalie AUBRY, responsable de « Bouge la Campagne » au t: 02 37 53 12 28.

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES : Notre commune a besoin d'étoffer son corps de Sapeurs pompiers.

En conséquence, elle fait appel aux bonnes volontés de ceux et celles qui pensent être serviables, déterminés et dynamiques.

Si certains ou certaines se sentent avec cet esprit ou cette conscience, ils peuvent contacter M. Jean-Paul HUET. t : 02 37 24 06 40 qui fournira toutes les informations nécessaires pour un recrutement éventuel.

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS – PALMARES 2005

Notre commune a remporté à nouveau le 1^{er} prix d'Arrondissement des "Villes, Villages et Maisons Fleuris".

M. et Mme HOUOT ont recueilli le 1^{er} prix du Département; **M. et Mme MORICE** le 3^{ème} prix d'Arrondissement.

Nos plus vives félicitations aux lauréats

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de Montigny est concernée par cette opération **du 18 janvier au 17 février 2007.**

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur muni d'une carte professionnelle et tenu au secret professionnel qui vous remettra des questionnaires à remplir.

A savoir que celles-ci sont strictement confidentielles et préservées de tous risques intempestifs de diffusion; seule l'INSEE a le pouvoir de posséder ces informations.

Les habitants de la commune susceptibles de s'absenter pour une période relativement longue à cette époque-là, et donc absents de leur domicile, sont priés de se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Merci par avance de lui réserver le meilleur accueil et nous comptons sur votre participation

REGLEMENTATION

RECENSEMENT NATIONAL SERVICE

Pour les jeunes gens des deux sexes, il est obligatoire de se faire recenser à la mairie, dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

BRULAGES

L'arrêté municipal du 3 juillet 2002, interdit le brûlage des herbes et branchages en juillet, août et septembre. En dehors de cette période, il est

autorisé tous les jours sauf samedis, dimanches et fêtes de 8 à 12 h et de 14 à 17 h. Toutefois, afin d'éviter des nuisances de voisinage, il serait préférable d'emporter les déchets verts à la déchetterie.

CHEMINS DE RANDONNEES (Arrêté préfectoral)

Il faut savoir que les chemins de randonnées sont strictement interdits à tous véhicules à moteurs sans aucune

exception et que les contrevenants s'exposent à des poursuites.

ELAGAGE

Il est obligatoire et à la charge des riverains en limite de propriété, le long des voies communales, des chemins, des fossés et des cours d'eau. Il l'est aussi pour le respect de la propriété d'autrui.

La jeunesse ignymontoise :



De gauche à droite : Benjamin Herman : Champion d'Eure-et-Loir Triplette Pétanque, Sandra BEAUVAIS: élue Damesse Percheval et Héloïse Herman : qualifiée pour le championnat de France Ping-Pong en simple.

NOCES DE PALISSANDRE

Marius et Madeleine CHARREAU ont scellé, le 24 juin à la mairie de Montigny leurs 65 années de vie à deux. M. le Maire a complimenté les heureux mariés sans omettre d'évoquer le dévouement de Madeleine pour notre commune. Avec la même intention, il n'oublie pas **Georges et Yvonne THIROUARD** (Georges, conseiller municipal durant 30 années) qui comptent allègrement 66 années ensemble.

A tous quatre, nous adressons nos vœux de félicité dans la continuité de leur existence commune.